



AVIS. (N'imprime à cet établissement: LIVRES, ADRESSES, CATALOGUES, CIRCULAIRES, INVITATIONS, CARTES DE VISITES, ETC., ETC., ETC. Et Ouvrages de toute espèce.

Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractères neufs et dans le dernier goût. Tous les ouvrages demandés seront livrés à l'heure convenue et à des prix TRÈS-MODÉRÉS.

LIVRES NOUVEAUX MÉDITATIONS SUR LES PRINCIPAUX MYSTÈRES DE LA PASSION DE N. S. J. C. etc. par le P. M. de Bernegui, 1 vol 32 prix 2s. L'AMÉ SUR LE CALVAIRE, considérant les souffrances de Jésus et trouvant aux pieds de la croix la consolation de ses peines, par l'abbé Baudrand, 1 vol. 18 rel. gaufrée, prix 2s.

CHENILS DE CROIX. Le sousigné informe respectueusement les Messieurs du Clergé qu'il a continuellement sous main un certain nombre de beaux CHENILS DE CROIX. Chaque tableau a 40 pouces de long sur 36 de large. Les montures sont en noyer noir solide et ont 5 pouces de large.

IMAGERIE ET GRAVURES FRANÇAISES. Le sousigné vient de recevoir d'Europe, par la voie de New-York, une collection très variée de Gravures Françaises réunissant tout ce que le goût des amateurs peut requérir dans cette ligne.

MOIS DE MARIE OU LE MOIS DE MAI. On trouvera chez le sousigné une jolie édition du mois de Mai, consacré à la Mère de Dieu, par F. LADAMIA, Missionnaire. Cet ouvrage contient outre une suite de Méditations, des prières et d'exemples de l'honneur de la Sainte-Vierge, les prières durant la messe les Vêpres du dimanche, le Chant de la Croix, etc. etc.

AUX AMATEURS d'Estampes et Gravures. Le sousigné vient de recevoir de New-York, une collection nouvelle et fort agréable de Gravures et Estampes colorées comprenant, outre un grand nombre d'autres sujets divers: La Mort du Pêcheur (grand et petit); Les Amazones; Batailles de l'Empire.

J. J. E. BIBAUD, AVOCAT. Petite rue St. Jacques, No. 97. Montréal, 24 juin 1852.

crépines d'or, était placé sur une estrade occupant le milieu du côté de la salle qui donne sur le jardin. Des armoires en velours rouge, brocées d'or et surmontées d'un aigle, étaient disposées fort élégamment au-dessus du fauteuil présidentiel, et formaient derrière ce fauteuil, dans l'embrasure d'une fenêtre, une espèce de tribune où se tenait la maison militaire du prince.

A droite de ce fauteuil du président de la république, on en avait placé un second destiné au président du sénat, et dix fauteuils, placés à droite et à gauche, étaient réservés aux ministres. A la suite des fauteuils des ministres à droite, se trouvaient au siège pour M. Barache et des pliants pour les présidents de sections du conseil d'état; à gauche, des pliants et des banquettes pour les membres du conseil-d'état.

Le milieu de la salle était occupé par deux rangs de banquettes séparés par un intervalle: le côté droit destiné au sénat, et derrière celui-ci les invités du clergé et de la magistrature; le côté gauche au corps législatif seul. Enfin, sur les deux côtés de la salle, on avait dressé une estrade pour le corps diplomatique à droite, et des banquettes pour les auditeurs du conseil d'état à gauche.

Vers midi et demi, les ministres introduisirent les grands corps de l'état et le corps diplomatique dans l'ordre suivant: Le corps diplomatique en grand uniforme, ayant à sa tête Mgr. Garibaldi, nonce de Sa Sainteté. Le sénat, conduit par ses vice-présidents. Nous avons remarqué parmi les sénateurs quatre cardinaux, l'archevêque de Paris. Tous les membres du sénat, à l'exception de trois ou quatre, sont en costume, beaucoup même ont la grande tenue étincelante de broderies.

Les membres du conseil-d'état, tous sans exception, en costume officiel. Enfin, on introduit le corps législatif, dont trente membres à peine portent le costume officiel, qui est simple mais fort élégant; tous les autres portent le modeste frac noir. A une heure moins quelques minutes, on entend le roulement des tambours et les fanfares qui annoncent l'arrivée du prince-président. Un profond silence s'établit aussitôt.

Après avoir salué, le Prince engage le Sénat, le Corps Législatif et tous les autres assistants à s'asseoir, et presque immédiatement après il prononce le discours suivant: — "Messieurs les Sénateurs, Messieurs les Députés, La dictature que le peuple m'avait confiée, cesse aujourd'hui. Les choses vont reprendre leur cours régulier. C'est avec un sentiment de satisfaction réelle que je viens proclamer la mise en vigueur de la Constitution, car une préoccupation constante a été non seulement de rétablir l'ordre, mais de le rendre durable, en dotant la France d'institutions appropriées à ses besoins.

hausser même la position de la plus grande partie des principaux fonctionnaires, et tout cela sans aggraver les impôts ou déranger les prévisions du budget, que nous sommes heureux de vous présenter en équilibre. "De pareils faits et l'attitude de l'Europe, qui a accueilli avec satisfaction les changements survenus, nous donnent un juste espoir de sécurité pour l'avenir; car si la paix est garantie au dedans, elle l'est également au dehors. Les puissances étrangères respectent notre indépendance, et nous avons tout intérêt à conserver avec elles les relations les plus amicales.

"Tant que l'honneur de la France ne sera pas engagé, le devoir du gouvernement sera d'éviter avec soin toute cause de perturbation en Europe, et de tourner nos efforts vers les améliorations intérieures, qui peuvent seules procurer l'aisance aux classes laborieuses et assurer la prospérité du pays. "Et maintenant, Messieurs, au moment où vous vous associez avec patriotisme à mes travaux, je veux vous exposer franchement quelle sera ma conduite.

"En me voyant rétablir les institutions et les souvenirs de l'Empire, on a répété souvent que je désirais rétablir l'Empire même. Si telle était ma préoccupation constante, cette transformation serait accomplie depuis longtemps; et les moyens, ni les occasions ne m'en manqueraient. "Ainsi, en 1848, lorsque six millions de suffrages me nommèrent en dépit de la Constitution, je n'hésitais pas que le simple refus d'acquiescer à la Constitution pouvait me donner un titre. Mais une dévotion qui devait nécessairement entraîner de graves désastres ne me séduisit pas.

"Au 13 de juin 1849, il n'était également facile de changer la forme du gouvernement: je ne le voulais pas. "Enfin, au 2 décembre, si des considérations personnelles n'avaient emporté sur les graves intérêts du pays, j'aurais d'abord été modéré au peuple, qui ne s'agitait pas, et je n'aurais pas eu de succès. Je me suis contenté de celui que j'avais.

"Lors donc que je pense des exemples dans le Consulat et l'Empire, c'est que là, surtout, je les trouve empreints de moralité et de grandeur. Résolu aujourd'hui, comme avant, de faire tout pour la France, rien pour moi, je n'accepterai de modification à l'état présent des choses que si j'y étais contraint par une nécessité évidente. "D'où peut-elle naître? Uniquement de la conduite des partis. S'ils se résignent, rien ne sera changé. Mais si, par leurs sombres menées, ils cherchent à saper les bases de mon gouvernement; si, dans leur aveuglement, ils violent la légitimité du résultat de l'élection populaire; si, enfin, ils viennent sans cesse par leurs attaques à questionner l'avenir du pays, alors, mais seulement alors, j'irai où j'aurai été ordonné de demander au peuple, au nom du repos de la France, un nouveau titre, qui fixât irrévocablement sur ma tête le pouvoir dont il m'a revêtu.

tomber tout autre gouvernement: ils ne paraissent ni vouloir rendre tout gouvernement impossible."

Voici l'éloquent péroraison de ce discours du premier ministre d'Angleterre. Elle fait suite à l'incident que nous venons de rapporter concernant lord John Russell: — "Lord J. Russell s'est concerté avec sir J. Graham, d'un part, et M. Cobden, de l'autre, ce n'est un secret pour personne. Sir J. Graham n'était pas présent, mais devant MM. Cobden, Villiers, Hume et d'autres, le noble lord J. Russell n'a pas hésité à déclarer que, s'il avait à former un nouveau cabinet, il le composerait sur une base autre et beaucoup plus large que la dernière. (Rires.) Vous connaissez maintenant, Messieurs, toute la situation. Le chef de l'ancien ministère, hors d'état de se maintenir, ne trouve pas moyen de soutenir un caractère et de sa position élevée de se lier avec ses anciens adversaires pour entourer le ministère actuel de difficultés absolument insurmontables; et il a donc à entendre au pays que la seule administration possible sera pas un ministère plus large, mais bien assis sur une base beaucoup plus large. Quant à moi, Messieurs, j'ai appelé au pays lorsque je croiais cet appel compatible avec mes devoirs vis-à-vis de la Reine et de l'Angleterre, et je ne l'aurais pas appelé à une question de droits sur le trône; et cette question, je veux la laisser à la décision de l'opinion publique, sans les concours de laquelle je ne ferais aucune proposition, et dans l'accomplissement de mon devoir, je ne reculerais devant la crainte d'aucune personne ni d'aucun parti. (Applaudissements.)

"Si l'opinion publique et le Parlement sont avec moi, dans l'intérêt d'une mesure que je croiais utile, je n'hésiterai pas à la présenter; mais je ne posséderai pas tout l'influence qui peut appartenir à un ministre, et je n'abuserais pas de la haute position à laquelle ma souveraineté m'a appelé. Comprenez bien, Messieurs, toute la gravité de la situation. Nous sommes menacés de conséquences bien autrement sérieuses que ne le pourrait être le résultat de l'établissement d'un droit de quatre à cinq sh. sur le blé. Il s'agit aujourd'hui de savoir si le gouvernement peut ou non marcher, et non pas d'après quels principes il marchera. (Écoutez!) Lorsque j'en appelle au pays, mon appel sera conçu en ces termes: — Partisans de la liberté du commerce ou protectionnistes, peu importe, vous tous qui appréciez les intérêts du pays, avez-vous confiance et donnez-vous votre appui à un ministère qui, à l'heure du danger, n'a pas hésité à prendre en main le gouvernement abandonné par le maintenant? Soutenez-vous un ministère qui s'efforce de mettre votre pays en état de résister à toute attaque hostile, et de maintenir la paix du monde? Appuyez-vous un ministère décidé à maintenir les institutions protestantes du pays, à y propager l'enseignement religieux et moral et à opposer une ligne à ce torrent infatigable d'influences démocratiques qui menacent d'engloutir tout pouvoir, et toute propriété en ce pays, influence qui, de non seulement sur les mœurs du pays, mais qui en réalité, résident dans une poignée de démagogues s'exerçant sur un peuple sans réflexions? (Écoutez!) Soutenez-vous un Gouvernement qui conservera intactes les prérogatives de la Couronne, les droits de la Chambre-Haute et ceux de la Chambre des Communes libéralement? "Voilà les questions sur lesquelles je compte en appeler à la nation. Qui, je ferai cet appel dans mon nom qu'au nom de l'Angleterre, ne servant des expressions ordinaires du plus humble pérorateur; expressions qui ne sont pas indignes de se retrouver sur les lèvres du premier ministre de la première souveraineté du monde. Je dirai comme lord J. Russell: à être jugé par Dieu et par mon pays. (Applaudissements.)

Lord Derby se fait particulièrement remarquer par son empressement à saisir toute occasion de protester de sa sympathie pour l'Église anglicane et de son désir de travailler efficacement à accroître son influence.

IRLANDE. CONVERSIONS. — Le Mayo Telegraph dit: — "Nous sommes autorisé par le Rév. Michel Curley, et le Rév. J. Henry, d'annoncer qu'ils ont reçu dans l'église catholique de Castlebar, l'adhésion de deux respectables protestants, dont l'un est M. André Cunningham de New Antrim, reçu par le Rév. Curley, et l'autre M. Samuel Brookhouse, reçu par le Rév. Archidiacre McHale. Après leur profession de Foi, ils ont reçu solennellement le baptême." Le correspondant de Killybegs du Munster News, écrit: "Je suis joyeux de vous informer et vous serez satisfaits d'apprendre, que l'unité catholique de la noble maison de Kenmare est maintenant complète par la conversion de la comtesse de Kenmare, qui est maintenant au grand plaisir des dames de sa connaissance et des gens des environs, la compagnie catholique et cet honneur noble, qui a adhéré avec tant de courage, comme ses ancêtres à l'ancienne Église qui reçoit en lui un sujet si distingué et si honorable." Le Tablet annonce que Miss Wardell, sœur de l'archidiacre catholique, a été reçue dans le sein de l'Église Catholique, dans la chapelle de Notre-Dame Immaculée, Farin-Street, Lond. dies.

CORRESPONDANCE. Les derniers ennemis de la Tempérance. Veillez: la séduction vous enveloppe. M. le Rédacteur, Deux grandes vérités restent à constater à l'égard de la tempérance et de ses bienfaits. La première, c'est que le peuple canadien, un instant troublé par certaines clameurs, et tourmenté par certaines manœuvres, a paru chanceler pour le maintien de la tempérance. Mais aujourd'hui, il la veut comme la première fois. Il la veut universelle et vraie. Il la veut comme œuvre chrétienne et de conscience honnête. Il la veut enfin comme source de prospérité privée et sociale. A tous ces titres, il la conservera intègre, si des obstacles au-dessus de son contrôle, et dont nous parlerons plus bas, ne deviennent pas assez puissants pour vaincre l'honneur, la générosité, la conscience même de tout un peuple.

L'autre vérité à constater est celle-ci: Il y a quelque part, sous main, un parti pris de détruire la tempérance et ses bons effets. Ce parti vivra toujours: la question de la tempérance étant morale avant tout, il faut qu'il y ait des hérésies, des scandales, la comme ailleurs. Sans doute, en fin de compte, malheur au scandale! Mais, en attendant la rétribution divine assignée aux œuvres de chacun, il faut bien reconnaître cette seconde vérité, et employer tous les efforts possibles afin d'éviter les résultats funestes dont elle est pleine. Le rôle dégoûtant que viennent de jouer certains hommes du conseil municipal de St. Eastache, tel que publié dans une correspondance adressée à la Minerve du 13 du présent,

de même qu'à votre feuille; l'infamie d'autres hommes dont on a dit qu'ils ne reculaient pas devant les plus criminels procédés pour parvenir à faire boire des jeunes gens et des hommes de tout âge; la conduite étrange de certains préposés quelconques qu'on a vus, assure-t-on, en état d'ivresse, allant néanmoins s'enquérir de par nos paroisses s'il y avait des excès à réprimer touchant l'intempérance; et cette loi dernière passée par assaut par notre législature, surprise et trompée sans doute par les menées du parti réactionnaire; enfin, cette difficulté générale à trouver justice contre les délinquants de boissons prohibées: tout cela établi et manifeste clairement cette vérité, qu'un parti aveugle et ennemi a entrepris par ses et ses faux renseignements de la plus belle œuvre morale des temps modernes. Y réussira-t-il? Oui, si on ne veut pas croire que ce parti existe; si on ne se défie pas des clauses contradictoires que contient la dernière loi; si on ne trouve pas moyen de faire disparaître ces clauses dès la prochaine session, par la même autorité qui les a sanctionnées sans songer sans doute au parti fanatique qu'on en voulait tirer. Ces clauses contradictoires, les voici en substance. La loi donne assez de garanties, on peut dire, contre la fatale influence des auberges proprement dites. Avec le bon vouloir des populations et leurs impenses requêtes aux conseils municipaux, on a pu parvenir généralement à mettre en bottles les fameux certificats des cinquante amis, vrais ou abusés, de l'intempérance; et parant on a pu conjurer le fléau des auberges. Mais tout ce beau travail devient inutile, si l'on, grâce aux facilités incompréhensibles que donne complaisamment la loi, qu'il s'établisse des magasins ou boutiques où le rum et tous ses affilés se détailleraient à mesmes facilités, pour être exportés tant facilement et fréquemment qu'on voudra. Certes, n'est pas le bon d'entraîner les auberges, avec un tel correctif en faveur de la mauvaise influence des auberges. On peut aussi bien se solder, tapager, blasphémer, chez le voisin, ou à quelques pas de la boutique qu'en face du comptoir. La morale publique et privée ne gagnera guère à cette heureuse invention. Quel en a été l'inspirateur? Craint-elle en vue? si, on, di-on, sans malice, de venger les auberges par le succès des boutiques. Or, citoyens tempérants du Canada, voici venir à grands pas le mois de mai, époque où doivent s'installer ces édifiantes boutiques.

Pensez bien que si les demandes d'auberges ont reçu plus d'un affront, les boutiques étaient la silencieuses et tapinoises pour les ressentir et les compter. Notre tems viendra, ont-elles dit, et l'on verra. En effet, le voilà arrivant leur tems; et une formalité toute benigne, avec un péronaire très-limité suffisent pour établir partout des auberges, et quelque chose de pire que les auberges, sous le nom complaisant de magasin ou de boutiques. Avis donc aux amis de la morale et du bien être de tout genre! Et quel remède à cette nouvelle plaie? Le même que celui employé contre les auberges: nous les requêtes, prompts, énergiques et signés de tous; et puis, tout autre moyen qu'une bonne cause en perit inspire toujours. C'est là peut-être le dernier combat. Il doit être éclatant de générosité et de décision devant tout le monde, devant notre législature surtout, qui pourra croire enfin, si toutefois elle en a besoin encore, que la majorité de tout ce qu'il y a de respectable dans le bon peuple canadien, veut très-décidément la tempérance; et parant, des lois nettes et franches pour la favoriser et la maintenir. La loi du Maine, qui est à l'ordre du jour chez nos voisins, peut être digne aussi de fixer toute l'attention et le vrai patriotisme de nos législateurs. Certes, ils ont déjà beaucoup fait; pour une œuvre qui amène tout à elle et avec elle tant sous le rapport moral que matériel. Demandez à nos pasteurs catholiques, dans ces jours sacrés de la pâque, si la tempérance ne grossit pas tous les ans le nombre des vrais fidèles, et parant, des meilleurs citoyens? Ce fait seul doit ouvrir les yeux à tout catholique, et le décider avant tout par une cause qui, a de tels effets! Les États se perdent comme les individus, par l'imoralité et l'obscurcissement des vérités. Qui obscurcit plus la vérité que l'intempérance qui tue l'intelligence? et quoi sert mieux l'imoralité que ces liqueurs dévorantes qui assèchent le cœur en commençant par en stimuler tous les mauvais instincts? Tous les héros de bas étage des révolutions sont des adeptes très naturels de l'intempérance. C'est une vérité du siècle.

UN TEMPÉRANT. Plusieurs articles diffusés.

MOIS DE MARIE. NOUVELLE Édition, augmentée des prières de la Messe, des Vêpres des Dimanches, Chemin de la Croix, etc., avec jolie reliure. Prix 7s. 6s. la douzaine. A vendre chez E. R. FABRE & Cie. N° 3, Rue St-Vincent. 16 avril 1852.

MOIS DE MARIE. Les sousignés, ayant l'intention de discontinuer l'impression et la vente des CHAPEAUX FRANÇAIS, offrent ceux qui leur restent à QUATRE PIASTRES. Les chapeaux sont de la première qualité, et peuvent parfaitement convenir aux messieurs du clergé, par leur forme. E. R. FABRE & Cie. 16 avril 1852.

PROMAGE DE GRUYÈRE, 1ère qualité, prix 1/3 la livre, à vendre chez E. R. FABRE & Cie. 16 avril 1852.

E. R. FABRE & Cie.